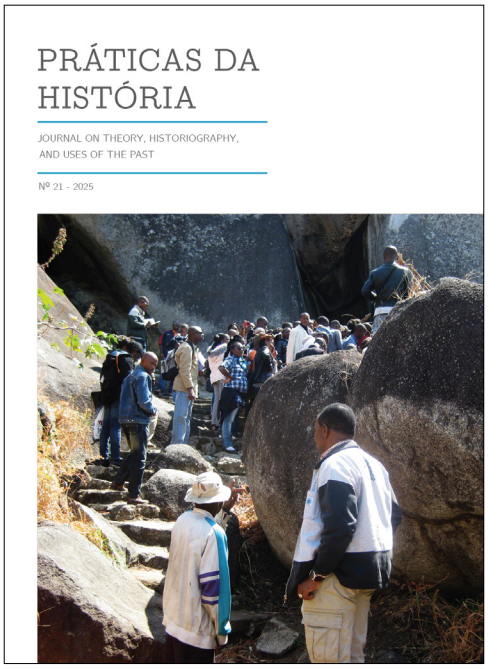


L'histoire administrative et sa contribution à la pratique archivistique

Édouard Vasseur

Práticas da História, n.º 21 (2025): 281-304

www.praticasdahistoria.pt

This journal is funded by National funds through FCT — Fundação para a Ciência e a Tecnologia, I.P., under the projects UID/HIS/04666/2013, UID/HIS/04666/2019, UIDB/04666/2020 (https://doi.org/10.54499/UIDB/04666/2020), UIDP/04666/2020 (https://doi.org/10.54499/UIDP/04666/2020), UID/4666/2025 (https://doi.org/10.54499/UID/04666/2025), UIDB/04209/2020, UIDP/04209/2020, UID/4209/2025 (https://doi.org/10.54499/UID/04209/2025) and LA/P/0132/2020 (DOI: https://doi.org/10.54499/LA/P/0132/2020)

Práticas da História, n.º 21 (2025): 281-304

Édouard Vasseur

L'histoire administrative et sa contribution à la pratique archivistique

L'histoire administrative, en tant que discipline universitaire, est en pleine évolution. Initialement cantonnée à l'étude des structures, processus et idées de gouvernement et principalement mise en œuvre par des juristes, elle s'est ouverte depuis plusieurs décennies à de nouveaux acteurs (historiens, sociologues, ethnologues) et à de nouvelles dimensions : étude des agents et de leur vie quotidienne, examen des procédures administratives et de leur mise en œuvre au plus près des administrés, analyse des représentations. L'histoire administrative est indispensable au travail au quotidien des archivistes, que ce soit en matière de collecte, de classement, de description et de communication des fonds dont ils ont la charge. Mais elle est aussi enrichie par le travail des archivistes qui contribuent à son développement via la connaissance des institutions et de leurs acteurs qu'ils acquièrent au quotidien. L'article insiste enfin sur l'importance pour les archivistes de valoriser cette compétence et sur l'intérêt pour eux de s'intéresser tout particulièrement à l'histoire des archives comme institutions.
Mots-clés : archives; archiviste; histoire administrative.

Administrative History and Its Contribution to Archival Practice

Administrative history, as an academic discipline, is undergoing rapid change. Initially confined to the study of government structures, processes and ideas, and mainly carried out by lawyers, it has opened up in recent decades to new actors (historians, sociologists, ethnologists) and new dimensions: the study of civil servants and their daily lives, the examination of administrative procedures and their implementation at the grassroots level, and the analysis of representations. Administrative history is essential to the daily work of records managers and archivists, whether in terms of acquisition, classification, description, or access of the holdings they are responsible for. But it is also enriched by the work of records managers and archivists who contribute to its development through the knowledge of institutions and their actors that they acquire daily. Finally, the article emphasises the importance for records managers and archivists to promote this skill and the value for them to take a particular interest in the history of archives as institutions.
Keywords: administrative history; archives; archivist.

L'histoire administrative et sa contribution à la pratique archivistique

por Édouard Vasseur*

La construction de l'Etat moderne et le rôle joué par les archives dans ce processus ont conduit, depuis quelques années, au regain d'intérêt pour l'histoire administrative dans l'Europe en général et en France en particulier. Or l'histoire administrative est largement considérée par la littérature archivistique professionnelle comme un des outils les plus utiles à l'archiviste.

C'est ce qui ressort du sondage réalisé en 1979 par Arthur D. Larson, de l'université du Wisconsin, qui constate que, pour plus de 90 % des fonctionnaires (*officials*) et des formateurs et pour plus de 98 % des archivistes, l'histoire administrative constitue une part importante du bagage culturel des archivistes et un des moyens fondamentaux pour eux de remplir leur mission. L'histoire administrative apparaît comme essentielle à la mise en œuvre des missions de l'archiviste.[1]

Fondé sur une revue de littérature et sur une expérience professionnelle de dix-sept années en tant qu'archiviste et de cinq années en tant qu'enseignant-chercheur en histoire des institutions et en archivistique, le présent article vise à démontrer la complexité du lien qui unit les archivistes et l'histoire administrative. Il se concentre sur l'histoire

* Édouard Vasseur (edouard.vasseur@chartes.psl.eu). https://orcid.org/0000-0003-1503-2075. École nationale des chartes – PSL, Centre Jean-Mabillon (EA 3624), École nationale des chartes 65, rue de Richelieu F-75002 Paris, France. Article original : 26-09-2025. Version révisée: 28-11-2025. Accepté : 29-12-2025.

1 Arthur D. Larson, «Administrative History: A Proposal for a Re-evaluation of its Contributions to the Archival Profession», *Archival Issues* 7, n.º 1 (1982): 35-45, https://doi.org/10.31274/archivalissues.8178.

des personnes morales et laisse de côté celle des familles, qui constituent en tant que telles des institutions.

1. Avant tout, définir l'histoire administrative

Avant toute chose, il convient de revenir sur le terme d'histoire administrative employé dans le titre de cet article. Il n'est en effet pas simple de définir ce qu'il recouvre et sa définition varie en fonction des périodes, des pays et des personnes. En 1955, Lynton K. Caldwell, ancien co-directeur de l'Institut d'administration publique pour la Turquie et le Moyen-Orient, la définit comme « l'étude des origines et de l'évolution des idées, institutions et pratiques administratives [the study of the origins or evolution of administrative ideas, institutions and practices] ».[2] En 1994, Jos C. N. Raadschelders, professeur en droit public à l'université d'Etat de l'Ohio et rédacteur en chef de la *Public Administration Review*, auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire administrative, parle de « l'étude des structures, des processus et des idées de gouvernement tels qu'ils ont existé ou ont été voulus dans le passé, ainsi que la place réelle et idéale des fonctionnaires dans ces structures et processus [the study of structures and processes in and ideas about government as they have existed or have been wanted in the past and the actuzal and ideal place of public functionaries therein) ».[3] En Allemagne, une distinction est faite entre l'histoire administrative (*Verwaltungsgeschichte*), plus juridique et déduite des sources normatives et juridiques et l'histoire des pouvoirs publics (*Behördengeschichte*), plus sociale, qui explore le fonctionnement réel des institutions, leurs zones grises, leur dimension affective, leur imaginaire.[4]

2 Lynton K. Caldwell, «The Relevance of Administrative History», *Progress in Public Administration* 21, n.º 3 (1955): 453-466, https://doi.org/10.1177/002085235502100302.

3 Jos C. N. Raadschelders, «Administrative History: Contents, Meaning and Usefulness», *International Review of Administrative Sciences* 60, n.º 1 (1994): 117-129.

4 Olivier Poncet, "L'histoire des institutions de l'époque moderne en France depuis le XIXe siècle», in *Herrschaftsverdichtung, Staatsbildung, Bürokratisierung. Verfassungs-, Verwaltungs- und Behördengeschichte der Frühen Neuzeit*, éd. Michael Hochedlinger et Thomas Winkelbauer (Vienne: Böhlau-Oldenbourg, 2010).

En France, l'expression histoire administrative est employée concomitamment avec celle d'histoire des institutions, et traduit l'existence de différentes approches épistémologiques développées par les institutions universitaires impliquées dans l'enseignement de cette discipline, facultés de Droit, faculté des Lettres et École nationale des chartes. Les facultés de Droit ont principalement tourné leur enseignement vers l'identification, l'analyse et le commentaire des textes normatifs créant et organisant les institutions. Les manuels d'histoire du droit, même récents, perpétuent encore aujourd'hui cette approche comme le montre en 2009 la 12e édition du manuel rédigé par Pierre-Clément Timbal et qui explique que « l'histoire des institutions repose essentiellement sur la recherche des textes authentiques et leur interprétation correcte ».[5] Cette vision de l'histoire administrative fondée sur l'étude des textes normatifs fait cependant l'objet depuis longtemps de critiques récurrentes,[6] comme celles exprimées à l'occasion de la refonte des études de droit au milieu des années 1950 qui a donné lieu à la rédaction de nouveaux manuels. À titre d'exemple, en 1955, l'historien des institutions de la Révolution française et de l'Empire napoléonien Jacques Godechot dénonce la manière dont les juristes « ont borné leur étude des institutions à celle des lois en se limitant la plupart du temps aux lois politiques ». Il s'attire alors la réplique d'un professeur d'histoire du droit, Paul Ourliac, qui estime la critique injuste et dénonce la dilatation du champ de l'histoire des institutions.[7] En 1967, Lucien Mehl, membre du Conseil d'Etat, regrette que les travaux universitaires existants « ne portent pas, le plus souvent, sur l'essence du phénomène administratif et notamment pas, en général, sur l'élaboration des décisions ni sur les modalités et les conditions de l'activité administrative. Les textes sont analysés, les événements décrits, souvent avec précision. Mais l'analyse reste en quelque sorte extérieure, le fait administratif n'est pas analysé et interprété dans sa teneur intrinsèque ».[8]

5 Pierre-Clément Timbal, André Castaldo et Yves Mausen, *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux*, 12e éd. (Paris: Dalloz, 2009).

6 François Monnier et Guy Thuillier, «Le manque d'intérêt de la recherche pour l'histoire administrative», *La Revue Administrative* 61, n.º 364 (2008): 342-347, http://www.jstor.org/stable/43573912.

7 Paul Ourliac, «L'objet de l'histoire des institutions», *Revue Historique de Droit Français et Étranger (1922-* 32) (1955): 282-293, http://www.jstor.org/stable/43847407.

8 Lucien Mehl, «Pour une histoire de l'administration publique», *La Revue administrative* 20, n.º 115 (1967): 9-13, http://www.jstor.org/stable/40779585.

Dès le 19e siècle, d'autres visions de l'histoire administrative ont cependant laissé davantage de place aux problématiques sociales et humaines. À la fin des années 1960, l'histoire administrative a connu en France un véritable regain d'intérêt, avec des perspectives élargies sous l'influence des autres sciences sociales comme l'histoire, la sociologie ou la science administrative.

Le français Guy Thuillier, administrateur et historien qui a joué un grand rôle dans le regain d'intérêt de l'histoire administrative,[9] a ainsi estimé qu'une histoire administrative réduite à une histoire juridique des institutions ou à une histoire politique des États était réductrice. Dans son esprit, l'histoire administrative devait recouvrir un champ plus large et comprendre également la connaissance : des agents des administrations (formation, recrutement, avancement, gestion, dénombrement, place des femmes, etc.) ; de la vie quotidienne des agents des administrations ; des procédures administratives (écrites comme orales) et de tous les instruments utilisés par les administrations pour la mise en œuvre de leurs missions (langage, matériels et techniques, instruments juridiques, etc.) ; des conditions d'action des administrations (modalités de contrôle comme de contournement de ceux-ci) ; de l'image des administrations et des critiques qui leur sont adressés par le corps social ; etc.[10]

Quant à André Molitor, haut-fonctionnaire belge et enseignant à l'université catholique de Louvain, il estimait que l'histoire administrative comprenait à la fois une histoire de la doctrine administrative (développement de la science administrative, concept de service public, etc.),

9 Guy Thuillier et Jean Tulard, «Problèmes de l'histoire de l'administration», *International Review of Administrative Sciences* 38, n.º 2 (1972): 128-132; Guy Thuillier et Jean Tulard, «L'histoire de l'administration du dix-neuvième siècle depuis dix ans. Bilan et perspectives», *Revue Historique* 258, n.º 2 (524) (1977): 441-455, http://www.jstor.org/stable/40952630; Guy Thuillier et Jean Tulard, «L'histoire de l'administration en France», *International Review of Administrative Sciences* 49, n.º 1 (1983): 13-16; Guy Thuillier, «Pour une prospective de l'histoire administrative contemporaine», *Le Mouvement Social*, 157 (1991): 71-83, https://doi.org/10.2307/3778433; François Monnier et Guy Thuilier, «Pour une prospective 1995-2005 de l'histoire administrative», *La Revue Administrative* 48, n.º 284 (1995): 127-130, http://www.jstor.org/stable/40774202; Guy Thuillier, «Pour une théorie générale de l'histoire de la bureaucratie», in *Pour une histoire de la bureaucratie en France* (Vincennes : Institut de la gestion publique et du développement économique, 1999), 5-36, https://doi.org/10.4000/books.igpde.8383; Monnier et Thuillier, «Manque d'intérêt», 342-347.

10 Thuillier, «Pour une théorie générale», 5-36.

une histoire des micro et macro-structures administratives, une géographie de l'administration, une histoire de ses agents (origines sociales, recrutement et formation, carrière, éthique, organisation syndicale, etc.), une histoire du service public (la position occupée par le service public par rapport à la société et au gouvernement, la gestion du personnel), une histoire des méthodes et techniques administratives (procédures, moyens d'action), une histoire du processus de décision administrative (modalités de prise de décisions, exécution des décisions, rôle de l'administration dans la formulation des politiques).[11]

Cette opposition entre une approche normative et une approche davantage influencée par les autres sciences sociales est cependant dépassée aujourd'hui. Juristes, historiens, sociologues et ethnologues s'influencent désormais mutuellement, au profit de l'écriture d'une histoire administrative plurielle et riche.

Les juristes ont en effet largement intégré les dimensions sociales dans leur approche de l'histoire des institutions, comme le montre l'*Histoire de l'administration française : du 18e au 20e siècle*, de François Burdeau, qui s'intéresse aux questions humaines et matérielles et pas seulement aux aspects juridiques et formelles de l'histoire des institutions.[12]

Les historiens ont également développé une approche plus syncrétiste de l'histoire des institutions, comme le montrent, pour la période moderne, les travaux de Roland Mousnier,[13] Denis Richet[14] et Michel Antoine.[15] Pour la période contemporaine, il est possible de citer à la fois des études sur les agents de l'administration,[16] des monographies

11 André Molitor, «The History of Administration», *International Review of Administrative Sciences* 49, n.º 1 (1983): 1-3, https://doi.org/10.1177/002085238304900101.

12 François Burdeau, *Histoire de l'administration française : du 18e au 20e siècle* (Paris: Montchrestien, 1994).

13 Roland Mousnier, *Le conseil du roi de Louis XII à la Révolution* (Paris : Presses universitaires de France, 1970); Roland Mousnier, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue : 1598-1789* (Paris: Presses universitaires de France, 1974).

14 Denis Richet, *La France moderne, l'esprit des institutions* (Paris : Flammarion, 1973).

15 Michel Antoine, *Le Conseil du Roi sous le règne de Louis XV* (Genève: Droz, 1970).

16 Christophe Charle, *La République des Universitaires (1870-1940)* (Le Seuil, 1994), https://doi.org/10.3917/ls.charl.2010.01; Jean Le Bihan, *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIXe siècle* (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2008), https://doi.org/10.4000/books.pur.4155; Sébastien Richez, *Postes et postiers en Normandie : témoins*

d'institutions faisant une part importante aux questions humaines, sociales et culturelles,[17] des travaux consacrés à des procédures administratives comme l'identification des personnes, les enquêtes administratives, les statistiques ou encore des recherches portant sur les systèmes techniques mis en œuvre par les administrations.[18]

Quant aux sociologues, ils ont récemment développé un intérêt marqué pour ce qu'ils appellent l'administration au guichet, pratique qui a également influencé des historiens, particulièrement ceux travaillant sur l'histoire des étrangers en France.[19]

Le champ de l'histoire administrative est donc large. Mais en quoi celle-ci est-elle donc si utile aux archivistes dans l'exercice de leurs travaux au quotidien ?

2. En quoi l'histoire administrative est-elle utile aux archivistes ?

Avant tout chose, il convient de rappeler qu'au fondement de la pratique archivistique mise en œuvre aujourd'hui se trouve un principe essentiel : celui du respect des fonds. Pratiqué dès le XVIII^e siècle, il a été une première fois formalisé en France dans l'instruction de 1841 pour

des transformations nationales, 1830-1914 (Paris : Comité pour l'histoire de La Poste, L'Harmattan, 2009); Nathalie Carré de Malberg, *Le grand état-major financier : les inspecteurs des Finances, 1918-1946. Les hommes, le métier, les carrières* (Vincennes: Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2011), https://doi.org/10.4000/books.igpde.95; Isabelle Dasque, *Les diplomates de la République (1871-1914)* (Paris: Sorbonne Université Presses, 2020); Pierre Karila-Cohen, *Monsieur le préfet : incarner l'État dans la France du XIXe siècle* (Ceyzérieu: Champ Vallon, 2021).

17 Agnès Callu, *La réunion des Musées Nationaux, 1870-1940. Genèse et fonctionnement* (Paris: École des chartes, Champion, 1994); Aude Terray, *Des francs-tireurs aux experts. L'organisation de la prévision économique au ministère des Finances, 1948-1968* (Vincennes: Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2003), https://doi.org/10.4000/books.igpde.1470; Muriel Le Roux, éd. *Histoire de la Poste, de l'administration à l'entreprise* (Paris: Éditions rue d'Ulm, 2002).

18 Delphine Gardey, *Écrire, calculer, classer: comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)* (Paris: La Découverte, 2008), https://doi.org/10.3917/dec.garde.2008.01; Aouatef Chérif, *La mécanographie au sein du ministère des finances en France : une révolution en douceur ?* (Sarrebruck: Éditions universitaires européennes, 2010).

19 Vincent Dubois, *La vie au guichet : administrer la misère* (Paris: Éditions du Seuil, 2015); Claire Zalc, *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy* (Paris: Éditions du Seuil, 2016).

les archives départementales rédigée par Natalis de Wailly et consiste à : « rassembler les documents par fonds, c'est-à-dire réunir tous les titres qui proviennent d'un corps, d'un établissement, d'une famille ou d'un individu, et disposer d'après un certain ordre les différents fonds ».[20]

Le travail de l'archiviste a pour objectif, structurellement, de maintenir le lien entre le producteur des archives (entendu comme celui qui a produit et reçu des archives dans le cadre de ses activités) et les archives produites par ce dernier, ou à rétablir ce lien si jamais celui-ci a été rompu dans le temps, pour quelque raison que ce soit.

La connaissance des producteurs d'archives est donc essentielle pour les archivistes, ce qu'ont reconnu la plupart des théoriciens de l'archivistique. Arthur D. Larson rappelle en 1982 que Waldo Gifford Leland a souligné l'importance de la connaissance de l'histoire administrative pour ce qu'il a appelé la « classification » des documents. Le même point a été approfondi dans le manuel d'archivistique des archivistes hollandais Muller, Feith et Fruin, dans le manuel de l'archiviste anglais Hilary Jenkinson, dans les écrits de la doyenne des archivistes d'État américains, Margaret C. Norton, et par de nombreux autres archivistes. H. G. Jones affirmait que les archivistes, en plus d'une « connaissance générale de l'histoire et du gouvernement », devaient acquérir « une connaissance de première main de l'histoire, de l'organisation et des fonctions » d'une agence afin de procéder à ce qu'il appelait une « analyse critique » de ses documents. L'un des deux critères proposés par Schellenberg pour déterminer la valeur probante des documents est de savoir s'ils contiennent des informations concernant « l'organisation, les fonctions, les activités et les méthodes de procédure » des entités administratives ».[21] Le référentiel métier élaboré par l'Association des archivistes français place d'ailleurs l'histoire des institutions parmi les savoirs nécessaires à l'archiviste pour l'exécution d'un

20 Cité par Carol Couture *et al.*, 1994, «Le principe de respect des fonds et le fonds d'archives», in *Fondements de la Discipline Archivistique* (Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 1994), 62, https://doi.org/10.2307/j.ctv18pgsmk.8.

21 Larson, «Administrative History».

certain nombre de tâches (élaboration des calendriers de conservation, élaboration des plans de classement).[22]

Quelques exemples permettront d'illustrer le rôle important que joue l'histoire administrative dans la pratique quotidienne de l'archiviste.

En matière de collecte

La collecte des archives, qu'elle résulte d'un inventaire des documents (*records inventory*) ou d'une analyse fonctionnelle (*functional analysis*), nécessite d'avoir une vision claire des institutions existantes, soit dans le passé, soit dans le présent, même si d'aucuns affirment que l'histoire est moins utile désormais à l'archiviste pour ce faire que l'archivistique elle-même.[23]

Une bonne connaissance des institutions et de leur histoire permet tout d'abord à l'archiviste d'identifier l'ensemble des institutions relevant de sa sphère de compétence ou ayant un lien avec des institutions relevant de celle-ci. Une étude d'histoire administrative a, par exemple, été récemment menée aux archives de Paris pour identifier l'ensemble des institutions concourant à la politique de l'immigration et pour confronter la liste ainsi établie à celle des institutions ayant effectivement versé leurs archives dans ce dépôt d'archives. Cette étude a démontré que, si les institutions ayant des missions de répression procédaient régulièrement à des opérations d'archivage, celles ayant des missions d'insertion ne le faisaient guère. Il faut dire que, dans le second cas, il s'agit principalement d'associations de droit privé ayant une délégation de service public. L'absence d'acquisition de leurs archives ne peut qu'induire un biais dans la connaissance des politiques publiques mises en œuvre par l'administration française.[24]

22 Association des archivistes français, *Référentiel métiers. La profession d'archiviste ou les métiers des archives* (Paris: Association des archivistes français, 2017).

23 François Burgy, «L'évaluation et l'acquisition: De la formation des archivistes à la constitution du patrimoine archivistique», in *La formation des archivistes. Pour relever les défis de la société de l'information*, éd. Evelyne Vandevoorde (Louvain-la-Neuve: Academia, 2006), 117.

24 Pierre Marchandin, «Identifier les archives que l'on ne collecte pas. L'exemple des archives publiques de l'immigration en Île-de-France», *La Gazette des archives* 265 (2022): 51-59.

Une bonne connaissance de l'histoire administrative permet également à l'archiviste de mieux comprendre les procédures mises en œuvre au sein d'une ou de plusieurs institutions, et donc d'identifier les dossiers et documents cruciaux dans l'élaboration des décisions et la justification des droits des institutions et des personnes. Lors d'un récent colloque tenu à l'université de Louvain, les collègues archivistes suisses ont particulièrement insisté sur ce point s'agissant de la collecte des archives concernant la protection de l'enfance, politique à laquelle contribue toute une série d'institutions.[25]

À un niveau moins macroscopique, une bonne connaissance de l'histoire des institutions permet, au sein d'un fonds d'archives, de repérer l'absence d'une typologie attendue, soit que le service producteur ne veuille pas la montrer à l'archiviste, soit qu'il en ait tout simplement oublié l'existence. Lors d'une intervention effectuée dans une association qui avait fait appel à Archivistes sans frontières, il a fallu prospecter dans les locaux pour retrouver les plus anciens procès-verbaux de l'assemblée générale qui manquaient dans le récolement et avaient immanquablement existé. C'est en haut d'une armoire, bien dissimulés mais totalement oubliés qu'ils ont été retrouvés, alors qu'il s'agissait sans doute du document le plus important pour l'histoire de l'association. Une démarche similaire peut également être mise en œuvre pour l'acquisition d'archives communales (retrouver les délibérations, les registres d'état civil, par exemple).

Pour l'archiviste, bien connaître l'histoire administrative, du temps passé comme du temps présent, constitue donc un enjeu essentiel pour mettre en place une politique d'acquisition efficace, à un niveau macroscopique comme à un niveau microscopique. Il s'attire d'autant plus la confiance des institutions qu'il montre être capable de resituer l'action de celle-ci dans le temps, connaissance qu'il est parfois seul à avoir par suite de nombreuses réformes administratives.

25 Rebecca Crettaz et Alain Dubois, «Réflexions archivistiques sur les dossiers des mesures de coercition à des fins d'assistance et de placement extra-familiaux. Retour d'expérience des Archives de l'État du Valais», in *Un dossier pour se (re)construire ? Archives et enjeux d'identité*, éd. Véronique Fillieux *et al.* (Louvain: Presses universitaires de Louvain, 2022).

En matière de classement et de description

Une bonne connaissance de l'histoire des institutions – notamment de leur évolution, de leur procédure et du vocabulaire qu'elles emploient – est tout aussi indispensable pour procéder au tri, au classement et à la description des fonds d'archives, comme le soulignait dès 1972 l'archiviste Gérard Naud.[26]

Cette connaissance permet, tout d'abord, à l'archiviste d'identifier de manière correcte le périmètre d'un fonds d'archives, et, partant, d'en exclure tout ce qui n'a pas lieu d'en faire partie, au nom du principe de respect des fonds. Une institution peut, en effet, voir ses compétences évoluer dans le temps, soit que des attributions lui aient été ajoutées soit qu'elles lui aient été distraites, par déconcentration, décentralisation ou simple remodelage de ressorts administratifs. Deux exemples permettront d'illustrer ce point. Dans le premier cas, se trouvaient dans un versement d'archives à la fois des archives provenant du cabinet d'un ministre et des archives provenant d'une autre administration. Savoir que la directrice de la seconde avait d'abord été membre de la première avait permis d'isoler les deux fonds concernés qui étaient soumis à des règles d'accès totalement différentes. Dans le second cas, un versement d'archives s'avérait comprendre des documents n'ayant strictement aucun rapport avec les missions de l'administration qui les avait versées. Mais une étude historique avait montré qu'il s'agissait simplement d'un résidu laissé par une autre administration, hébergée auparavant dans les mêmes locaux.

Une bonne connaissance des procédures administratives et des systèmes techniques employés successivement par les administrations peut également s'avérer fort utile à l'archiviste pour comprendre les transformations subies par un fonds d'archives en termes de forme. Cette expertise permet à l'archiviste d'éviter de ne considérer les documents qu'il a sous les yeux que sous l'angle de leur forme actuelle. Il y a quelques années, une archiviste qui classait des archives exportées

26 Gérard Naud, Archives départementales et histoire de l'administration», in *Histoire de l'administration. [Journée d'études, Paris, 30 janvier 1971.]* (Paris: Éditions Cujas, 1972).

d'une base de données récente demanda des conseils à l'auteur de l'article. Il constata rapidement qu'elle avait l'impression de traiter un document d'archives nouveau parce que numérique, alors qu'il s'agissait simplement de la version numérique d'un document auparavant géré sous la forme d'un volume relié. Elle ne faisait donc pas le lien entre le tableur qu'elle avait sous les yeux et le volume relié tenu au XIX^e^ siècle, alors qu'une connaissance même minimale de l'histoire des institutions et de leurs techniques lui aurait évité de commettre pareille erreur et l'aurait aidée à traiter le document qu'elle avait sous les yeux (un registre).

Il ne s'agit ici que de quelques exemples en matière de classement et de description, mais il serait aisé de les multiplier à l'infini.

En matière de communication

Mais c'est surtout en matière d'accès et de communication que l'histoire administrative est particulièrement utile aux archivistes dans leur vie quotidienne.

Il peut, tout d'abord, s'agir de bien identifier la généalogie des administrations. Une institution peut, en effet, avoir créé un dossier mais une seconde l'avoir versé au service d'archives. Deux exemples permettent d'illustrer ce propos.

Lorsque l'auteur était chef de la mission des archives du ministère de la Culture, il était confronté aux demandes de personnes souhaitant préparer leur départ à la retraite. Une personne un jour contacta la mission et expliqua qu'elle avait été employée au Grand Palais dans les années 1970 – monument important de Paris construit pour l'Exposition universelle de 1900. Or ce bâtiment abritait à l'époque à la fois un musée (le palais de la Découverte), une galerie d'expositions (les galeries nationales du Grand Palais), un restaurant universitaire, diverses associations et une école d'architecture (groupe C puis unité pédagogique n.° 7). La dernière réponse était la bonne. Mais la difficulté ne s'arrêtait pas là. Cette école n'était, en effet, plus hébergée dans le bâtiment et son nom avait changé. Ensuite, à l'époque où la personne était employée, l'école ne gérait pas les dossiers de carrière des

agents qu'elle employait, tâche qui était effectuée par l'école nationale supérieure des Beaux-arts. C'est donc dans le fonds d'archives de cette dernière qu'il fallait aller chercher pour retrouver le dossier de carrière de la demanderesse. Sans ces connaissances d'histoire administrative, il aurait été impossible de répondre à sa demande.

Un autre jour, la mission a été contactée par un architecte chargé de préparer la restauration d'une statue au palais de l'Élysée où vivent et travaillent nos présidents de la République. Cette statue avait été créée dans les années 1850. Or, l'administration chargée de l'entretien des palais nationaux dont fait partie celui de l'Élysée a été successivement rattachée aux ministères de l'Intérieur, d'État, des Travaux publics, de l'Instruction publique puis de la Culture. Lequel avait versé le dossier de commande et d'installation de la statue aux Archives nationales ? Il s'agissait vraisemblablement soit du ministère d'État, soit de celui des Travaux publics. La deuxième solution était la bonne.

Il peut également s'agir, pour une question donnée à un instant donné, d'identifier l'ensemble des administrations impliquées dans une affaire, afin de retrouver la trace d'une action entreprise. Il est possible d'illustrer ce point avec un cas rapporté par un service d'archives départementales. Il s'agissait de confirmer les propos d'une personne indiquant que des soldats allemands avaient été exécutés en 1944 et dont les corps avaient été exhumés à la fin des années 1960. Or toute exhumation de corps ne peut se faire sans que les administrations en soient informées. Mais quelles administrations pouvaient être impliquées dans cette affaire ? Tel a été l'enjeu de cette recherche que seule une bonne connaissance de l'histoire administrative a permis de mener à bien.

Là encore, il serait possible de multiplier les exemples à loisir. A la suite d'une formation en histoire des institutions dispensée à des agents d'un service d'archives départementales, la responsable de ce dernier a constaté que ses collaborateurs se sentaient infiniment mieux préparés pour répondre aux questions des lecteurs et que, par ailleurs, ils avaient eu l'impression de voir leur rôle valorisé, en étant moins dépendants des archivistes diplômés responsables des fonds et de leur classement. Cette meilleure connaissance de l'histoire des institutions les a d'ailleurs amenés

à développer des outils permettant d'améliorer le renseignement des lecteurs, en étant davantage autonomes.

L'histoire administrative est donc indispensable aux archivistes dans leur pratique quotidienne. « Sans ce bagage, sans la maîtrise d'une 'généalogie' des services et organismes divers, de l'évolution de leurs compétences, d'éventuels transferts de celles-ci (accompagnés ou non de transferts d'archives), l'archiviste risque d'être sérieusement handicapé dans nombre de tâches journalières, qu'il s'agisse d'identifier et de classer des fonds ou de répondre à des demandes émanant tant des producteurs eux-mêmes que des divers publics ».[27] Encore faut-il que les archivistes disposent des outils pour faire ce travail.

Or, si de bons manuels généraux existent en histoire constitutionnelle ou en histoire administrative générale, manquent encore en France certains outils de connaissance des administrations, notamment au niveau local, ce qui était déjà mentionné à la fin des années 1960 dans *La Gazette des archives*.[28] En la matière, les archivistes ont véritablement un rôle à jouer !

3. En quoi les archivistes peuvent-il contribuer à l'histoire administrative ?

L'histoire administrative n'est, en effet, pas seulement un outil pour l'archiviste : elle constitue aussi une de ses missions.[29] L'archiviste est, il est vrai, particulièrement bien positionné pour contribuer au développement de cette discipline, même si sa contribution n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur.

En effet, l'archiviste bénéficie de plusieurs atouts et possède certaines qualités dont sont dépourvus les universitaires. Premièrement,

27 Jean-Marie Yante, «Balises pour un profil de l'archiviste», in Vandevoorde, *Formation des archivistes*.

28 Robert Favreau et Elisabeth Houriez, «Guy Thuillier, *Témoins de l'administration de Saint-Just à Marx*, préface de Lucien Mehl. — Paris (éditions Berger-Levrault, collection L'Administration nouvelle), 1967», *La Gazette des archives* 60 (1968): 63-64, https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1968_num_60_1_4061_t2_0063_0000_3.

29 Michel Lespérance, «Les archives dans l'organisation: La mémoire institutionnelle utile», in Vandevoorde, *Formation des archivistes*.

l'archiviste dispose souvent d'une formation académique, principalement en histoire. Formé aux méthodes de recherche et de critique des sources, il est à même de contribuer à une bonne écriture de l'histoire. Deuxièmement, il connaît l'administration de l'intérieur puisqu'il la sert. Les subtilités de son fonctionnement ne lui sont pas inconnues et il est particulièrement à même de comprendre la manière dont sont fabriquées les archives. Enfin, employé non seulement dans les ministères mais aussi au niveau local, il est capable d'appréhender les institutions localement et de rendre les travaux d'histoire administrative moins nationaux et plus locaux.[30]

Là encore, la contribution de l'archiviste intervient à la fois au moment de la collecte, du classement et de l'accès.

En matière de collecte

En matière de collecte, la contribution de l'archiviste à l'histoire administrative est cruciale, dans la mesure où c'est largement lui qui détermine quelles archives ont vocation à être conservées pour les besoins de la recherche. Ce point a été souligné très tôt aux États-Unis par Karl L. Trever dans un article publié en 1941 dans *The American Archivist*.[31]

Or, l'archiviste est souvent accusé de ne prendre qu'insuffisamment en compte les besoins des spécialistes de l'histoire administrative dans la définition de ses politiques de collecte. Pour de nombreux promoteurs de l'histoire administrative, l'archiviste procède à des tris trop sélectifs, s'intéresse insuffisamment aux documents produits par les services administratifs (ressources humaines, logistique, informatique), ne prend en charge que les dossiers administratifs des fonctionnaires de rang élevés, en négligeant les fonctionnaires de rang subalterne, au risque d'invisibiliser certaines catégories de personnes, notamment les femmes.[32] François Monnier et Guy Thuillier ont ainsi regretté que les

30 Thuillier, «Pour une prospective», 76-77; Jacques Caritey, «Perspectives européennes de l'histoire administrative», *La Revue administrative* 57, n.º 338 (2004): 207, http://www.jstor.org/stable/40772218.

31 Larson, «Administrative History».

32 Guy Thuillier, «Histoire administrative et archives de l'enseignement», *La Gazette des*

archivistes aient, par exemple, détruit les copies des concours de l'École nationale d'administration pour les candidats ayant échoué, sous prétexte que celles-ci ne seraient pas intéressantes pour l'historien.[33] Cette défaillance des politiques de collecte a conduit, en France, à une révision méthodologique en 2012, afin de mettre en place des critères d'évaluation, de sélection et de tri plus objectifs et davantage compatibles avec les pratiques d'histoire quantitative.[34]

La réalisation de campagnes d'histoire orale ainsi que le recueil de récits de vie peuvent également contribuer à combler les silences des archives écrites en faisant ressortir des informations non disponibles dans les archives écrites : coutumes administratives ; culture de l'organisation ; réseaux sous-jacents au fonctionnement de l'institution ; expériences, savoir-faire et observations par des personnes n'ayant pas une culture de l'écrit ; etc. Là encore, la réalisation de campagnes d'archives orales par l'archiviste, comme aux archives municipales de Chartres, peut s'avérer fort utile pour le développement de l'histoire administrative.[35]

En sauvant ou, au contraire, en vouant à la destruction les archives, l'archiviste joue donc un rôle majeur dans la capacité ou non à écrire l'histoire administrative.

En matière de classement et de description

Les opérations de classement et de description constituent également un moment privilégié de contribution des archivistes à la connaissance de l'histoire administrative.

archives 86 (1974): 173-190, https://doi.org/10.3406/gazar.1974.2383; Jacques Caritey, «Comment préserver la mémoire d'un ministère ?», *La Revue administrative* 44, n.º 262 (1991): 368-373, http://www.jstor.org/stable/40782562.

33 Monnier et Thuillier, «Pour une prospective».

34 Mélanie Rebours et Stéphanie Roussel, «Vers une révision des critères de sélection des archives contemporaines : point d'étape du groupe de travail 'évaluation et sélection des archives' », *La Gazette des archives* 227, n.º 3 (2012): 73-80, https://doi.org/10.3406/gazar.2012.4964.

35 Corinne Porte, «La collecte des témoignages oraux à la mairie de Chartres», *La Gazette des archives* 188-189 (2000): 93-100, https://doi.org/10.3406/gazar.2000.3628.

Comme il a été dit précédemment, pour mener à bien son travail de sélection, de tri et de classement des fonds d'archives, l'archiviste a l'obligation de se documenter et de rassembler le maximum d'informations sur les administrations et leurs missions. Ce travail de documentation d'histoire administrative est synthétisé au moment de la rédaction des instruments de recherche dont une des finalités consiste à fournir toutes les informations permettant aux usagers de contextualiser les archives décrites. Les normes de description archivistique élaborées sous l'égide du Conseil international des archives insistent d'ailleurs sur l'importance de décrire les producteurs d'archives, que ce soit la norme ISAD(G) dont le champ « Histoire administrative/ notice biographique » a pour objectif de « donner succinctement tout renseignement important sur l'origine, l'évolution et les fonctions du ou des organismes, ou sur la vie et les activités du ou des individus qui ont produit l'unité de description », ou la norme ISAAR(CPF), tout entière dévolue à la description des producteurs d'archives.

Les introductions des instruments de recherche rédigés par les archivistes constituent ainsi une mise d'information sur l'histoire administrative des institutions publiques comme privées.[36] Ces textes, qui constituent de véritables recherches en histoire administrative, sont malheureusement souvent ignorés des utilisateurs des archives et des historiens, ce qui ne fait que minorer le rôle joué par les archivistes dans cette discipline.

En matière de recherche

Au-delà des travaux ordinaires de collecte, de classement et de description des archives, les archivistes sont tout à fait habilités à participer ou à initier eux-mêmes des travaux de recherche en histoire administrative. Dans l'article qu'il publie en 1982, Arthur D. Larson insiste tout particulièrement sur ce point en affirmant que les archivistes peuvent non seulement effectuer eux-mêmes des recherches et rédiger des travaux en histoire administrative, mais

36 Guy Duboscq, «Henri Blaquière, *Conseils pour le tri et le classement des archives anciennes des communes*, 1966», *La Gazette des archives* 56 (1967): 71-72, www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1967_num_56_1_1959_t1_0071_0000_2.

aussi contribuer à la formation des archivistes et des chercheurs ayant besoin, pour leurs travaux, de disposer de connaissances en histoire administrative.[37]

En France, un des cadres privilégiés de contribution des archivistes à la recherche en histoire administrative est constitué par les comités d'histoire qui sont créés par les administrations pour écrire leur histoire.[38] Initiés au début des années 1970, ces comités sont désormais très nombreux, présents dans des ministères comme ceux de la Sécurité sociale, de l'Économie et des finances, de l'Écologie, de la Culture, des Affaires sociales, ou dans des institutions comme la Bibliothèque nationale de France. C'est dans le cadre du comité d'histoire que les archivistes du ministère de la Culture ont ainsi rédigé, à la fin des années 1990, un petit manuel d'histoire du ministère toujours utilisé aujourd'hui.[39]

Soucieux de contribuer activement à la politique de recherche nationale, les services d'archives ont d'ailleurs identifié l'histoire administrative comme un axe essentiel de contribution à la recherche académique. Dans le rapport qu'elle a rendu à la ministre de la Culture française en 2017, intitulé *Une stratégie nationale pour la collecte et l'accès aux archives publiques à l'ère numérique*, Christine Nougaret, professeur à l'École nationale des chartes et vice-présidente du Conseil supérieur des archives, avait d'ailleurs attiré l'attention des pouvoirs publics sur ce point en proposant la réalisation, par les Archives nationales et avec le soutien de l'Agence nationale de la recherche, d'un dictionnaire de l'administration qui serait élaboré avec des chercheurs et servirait d'outil d'analyse et de mise en perspective historique de la production administrative.[40] En 2019, Rosine Lheureux, responsable de la mission des partenariats scientifiques et des relations internationales aux Archives nationales, allait dans son sens en suggérant la promotion d'un axe de recherche interrogeant l'histoire des systèmes

37 Larson, «Administrative History».

38 Guy Thuillier, «Les principes des comités d'histoire», *La Revue administrative* 57, n.º 338 (2004): 202-206, http://www.jstor.org/stable/40772217.

39 Fabien Oppermann, «Bernard Beaulieu et Michèle Dardy, *Histoire administrative du ministère de la Culture, 1959- 2002*, 2002», *Livraisons d'histoire de l'architecture* 5 (2003): 157, www.persee.fr/doc/lha_1627-4970_2003_num_5_1_939_t1_0157_0000_1.

40 Christine Nougaret, *Une stratégie nationale pour la collecte et l'accès aux archives publiques à l'ère numérique* (Paris: ministère de la Culture et de la Communication, 2017). https://francearchives.gouv.fr/file/b0d6555950508ab637adb10ece33d381644d6d37/2017_03_24_RAPPORT_DEFINITIF_NOUGARET.compressed.pdf.

administratifs comme savoir technique et savoir social, ce qui permettrait d'affirmer le rôle traditionnel de « mémoire administrative » de l'institution.[41] Le plan stratégique des Archives nationales pour les années 2021-2025 ne semble cependant pas avoir retenu cette proposition.

L'histoire administrative des archives, terrain de jeu privilégié des archivistes

Un des domaines de l'histoire administrative auquel les archivistes pourraient utilement contribuer est naturellement celui... de l'histoire administrative des archives elles-mêmes. Or, alors que le tournant archivistique a profondément marqué les recherches historiques ces dix dernières années et que les travaux sur l'histoire des archives comme objet se multiplient (ex. travaux de Sophie Coeuré sur les fonds de Moscou), l'histoire administrative des archives connaît encore des développements insuffisants, du moins en France, surtout pour la période contemporaine. N'est-ce pas un reflet de la difficulté des archivistes à s'intéresser à leur histoire et à leurs racines ?[42]

Certes, existent quelques monographies sur des dépôts d'archives – notamment l'ouvrage publié à l'occasion du bicentenaire de l'installation des Archives nationales au palais Soubise en 2008[43] –, mais la tendance est davantage à la publication de beaux livres qu'à celle de travaux de recherche approfondis d'histoire administrative. Les mémoires rédigés par des étudiants en master ou en doctorat se multiplient sur le sujet,[44] mais peu font l'objet de publications hors mise en ligne des mémoires eux-mêmes.

La connaissance de l'histoire administrative des archives en France repose donc encore largement sur les quelques pages rédigées dans des manuels

41 Rosine Lheureux, «De la recherche de partenariats scientifiques à la recherche aux Archives nationales : transformer l'essai ?», *La Gazette des archives* 254, n.º 2 (2019): 305-306, https://doi.org/10.3406/gazar.2019.5878.

42 Barbara L. Craig, «Outward Visions, Inward Glance: Archives History and Professional Identity», *Archival Issues* 17, n.º 2 (1992): 113, http://www.jstor.org/stable/41101829.

43 Claire Béchu, éd., *Les Archives nationales : des lieux pour l'histoire de France : bicentenaire d'une installation, 1808-2008* (Paris: Somogy, Archives nationales, 2008).

44 Patrice Marcilloux et Bénédicte Grailles, «Pour une archivistique sociale : esquisse d'un bilan de dix ans de recherche en archivistique à l'Université d'Angers», *Archives* 49, n.º 1-2 (2020): 37-56, https://doi.org/10.7202/1075705ar; Julie Lauvernier, «Classer et inventorier au XIXe siècle : administration des fonds et écriture de l'histoire locale dijonnaise par l'archiviste Joseph-François Garnier 1815-1903» (thèse de doctorat, Université de Dijon, 2012).

plus généraux[45] et quelques articles.[46] La France ne dispose pas d'ouvrages équivalents à ceux publiés en 2019 par Eric Ketelaar[47] et en 2022 par Byron Ellsworth Hamann[48] Les archivistes français sont peu nombreux à entamer des recherches universitaires sur l'histoire administrative des archives – à quelques exceptions près –, alors qu'ils trouveraient là un moyen parfait de contribuer au développement de l'histoire administrative et de se voir reconnus au sein de la communauté scientifique.

Conclusion

L'histoire administrative, entendue au sens large, reste donc toujours indispensable à l'archiviste, tant comme outil dans sa pratique quotidienne que comme produit de celle-ci.

Si l'archiviste doit être capable d'élargir ses horizons intellectuels et ne pas négliger d'autres disciplines (sciences sociales ou philosophie), il ne doit pas renier l'histoire administrative, et, au contraire, affirmer sa place dans le développement de cette discipline, à un moment où il est souvent un des derniers à être capable de donner une profondeur historique aux actions mises en œuvre par l'administration – les collègues archivistes dans les régions françaises insistent régulièrement sur ce sujet.

L'histoire administrative doit garder toute sa place dans la formation des archivistes, en ne négligeant pas le fonctionnement des administrations d'aujourd'hui et les questions de sociologie des organisations.[49] C'est à ce prix qu'il continuera à exercer ces missions au mieux des attentes de ses concitoyens.

45 Bruno Galland, *Les archives*, 2e éd. (Paris: Presses universitaires de France, 2020); Vincent Duclert et Sophie Coeuré, *Les archives*, 3e éd. (Paris: La Découverte, 2019).

46 Françoise Hildesheimer, «Échec aux archives : la difficile affirmation d'une administration», *Bibliothèque de l'École des chartes* 156, n.º 1 (1998): 91-106, https://doi.org/10.3406/bec.1998.450913; Marie Houllemare, «La fabrique des archives coloniales et la naissance d'une conscience impériale (France, XVIIIe siècle)», *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 61-62, n.º 2 (2014): 7-31, https://doi.org/10.3917/rhmc.612.0007.

47 Eric Ketelaar, *Archiving People. A Social History of Dutch Archives* (Naarden: Stichting Archiefpublicaties, 2019).

48 Byron Ellsworth Hamann, *The Invention of the Colonial Americas: Data, Architecture, and the Archive of the Indies, 1781-1844* (Los Angeles: Getty Research Institute, 2022).

49 Burgy, «L'évaluation et l'acquisition».

Bibliographie

Antoine, Michel. *Le Conseil du Roi sous le règne de Louis XV*. Genève: Droz, 1970.

Association des archivistes français. *Référentiel métiers. La profession d'archiviste ou les métiers des archives*. Paris: Association des archivistes français, 2017.

Béchu, Claire, éd. *Les Archives nationales : des lieux pour l'histoire de France : bicentenaire d'une installation, 1808-2008*. Paris: Somogy et Archives nationales, 2008.

Burdeau, François. *Histoire de l'administration française : du 18e au 20e siècle*. Paris: Montchrestien, 1994.

Burgy, François. «L'évaluation et l'acquisition. De la formation des archivistes à la constitution du patrimoine archivistique.» In *La formation des archivistes. Pour relever les défis de la société de l'information*, édité par Evelyne Vandevoorde. Louvain-la-Neuve: Academia, 2006.

Caldwell, Lynton K. «The Relevance of Administrative History». *Progress in Public Administration* 21, n.º 3 (1955): 453-466. https://doi.org/10.1177/002085235502100302.

Callu, Agnès. *La réunion des Musées Nationaux, 1870-1940. Genèse et fonctionnement*. Paris: École des chartes et Champion, 1994.

Caritey, Jacques. «Comment préserver la mémoire d'un ministère ?» *La Revue administrative* 44, n.º 262 (1991): 368-373. http://www.jstor.org/stable/40782562.

Caritey, Jacques. «Perspectives européennes de l'histoire administrative». *La Revue administrative* 57, n.º 338 (2004): 207-212. http://www.jstor.org/stable/40772218.

Carré de Malberg, Nathalie. *Le grand état-major financier : les inspecteurs des Finances, 1918-1946. Les hommes, le métier, les carrières*. Vincennes: Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2011. https://doi.org/10.4000/books.igpde.95.

Charle, Christophe. *La République des Universitaires (1870-1940)*. Paris : Le Seuil, 1994. https://doi.org/10.3917/ls.charl.2010.01.

Chérif, Aouatef. *La mécanographie au sein du ministère des Finances en France : une révolution en douceur?*. Sarrebruck: Éditions universitaires européennes, 2010.

Couture, Carol, Jean-Yves Rousseau, Florence Arès *et al.* «Le principe de respect des fonds et le fonds d'archives». In *Fondements de la discipline archivistique*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 1994. https://doi.org/10.2307/j.ctv18pgsmk.8.

Craig, Barbara L. «Outward Visions, Inward Glance: Archives History and Professional Identity». *Archival Issues* 17, n.º 2 (1992): 113-124. http://www.jstor.org/stable/41101829.

Crettaz Rebecca, et Alain Dubois. «Réflexions archivistiques sur les dossiers des mesures de coercition à des fins d'assistance et de placement extra-familiaux. Retour d'expérience des Archives de l'État du Valais». In *Un dossier pour se (re)construire ? Archives et enjeux d'identité*, édité par Véronique Fillieux, Aurore François, Marie Van Eeckenrode et Géraldine Mathieu. Louvain: Presses universitaires de Louvain, 2022.

Dasque, Isabelle. *Les diplomates de la République (1871-1914)*. Paris: Sorbonne Université Presses, 2020.

De Luca, Virginie. *Aux origines de l'État providence : les inspecteurs de l'Assistance publique et l'aide sociale à l'enfance (1820-1930)*. Paris: Institut national d'études démographiques, 2002.

Duclert, Vincent, et Sophie Coeuré. *Les archives*. 3e éd. Paris: La Découverte, 2019.

Dubois, Vincent. *La vie au guichet : administrer la misère*. Paris: Éditions du Seuil, 2015.

Duboscq, Guy. «Henri Blaquière, *Conseils pour le tri et le classement des archives anciennes des communes*, 1966». *La Gazette des archives* 56 (1967): 71-72. www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1967_num_56_1_1959_t1_0071_0000_2.

Favreau, Robert, et Elisabeth Houriez. «Guy Thuillier, *Témoins de l'administration de Saint-Just à Marx*, préface de Lucien Mehl. — Paris (éditions Berger-Levrault, collection L'Administration nouvelle), 1967». *La Gazette des archives* 60 (1968): 63-64. https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1968_num_60_1_4061_t2_0063_0000_3.

Galland, Bruno. *Les archives*. 2e éd. Paris: Presses universitaires de France, 2020.

Gardey, Delphine. *Écrire, calculer, classer : comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*. Paris: La Découverte, 2008. https://doi.org/10.3917/dec.garde.2008.01.

Hamann, Byron Ellsworth. *The Invention of the Colonial Americas: Data, Architecture, and the Archive of the Indies, 1781-1844*. Los Angeles: Getty Research Institute, 2022.

Hildesheimer, Françoise. «Échec aux Archives : la difficile affirmation d'une administration». *Bibliothèque de l'école des chartes* 156, n.º 1 (1998): 91-106. https://doi.org/10.3406/bec.1998.450913.

Houllemare, Marie. «La fabrique des archives coloniales et la naissance d'une conscience impériale (France, XVIIIe siècle)». *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 61-62, n.º 2 (2014): 7-31. https://doi.org/10.3917/rhmc.612.0007.

Karila-Cohen, Pierre. *Monsieur le préfet : incarner l'État dans la France du XIXe siècle*. Ceyzérieu: Champ Vallon, 2021.

Ketelaar, Eric. *Archiving People. A Social History of Dutch Archives*. Naarden: Stichting Archiefpublicaties, 2019.

Larson, Arthur D. «Administrative History: A Proposal For a Re-evaluation of Its Contributions to the Archival Profession». *Archival Issues* 7, n.º 1 (1982): 35-45. https://doi.org/10.31274/archivalissues.8178.

Lauvernier, Julie. "Classer et inventorier au XIXe siècle : administration des fonds et écriture de l'histoire locale dijonnaise par l'archiviste Joseph-François Garnier 1815-1903». Thèse de doctorat, Université de Dijon, 2012.

Le Bihan, Jean. *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIXe siècle*. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2008. https://doi.org/10.4000/books.pur.4155.

Le Roux, Muriel, éd. *Histoire de la Poste, de l'administration à l'entreprise*. Paris: Éditions rue d'Ulm, 2002.

Lespérance, Michel. «Les archives dans l'organisation: La mémoire institutionnelle utile». In *La formation des archivistes. Pour relever les défis de la société de l'information*, édité par Evelyne Vandevoorde. Louvain-la-Neuve: Academia, 2006.

Lheureux, Rosine. «De la recherche de partenariats scientifiques à la recherche aux Archives nationales : transformer l'essai ?». *La Gazette des archives* 254, n.º 2 (2019): 295-308. https://doi.org/10.3406/gazar.2019.5878.

Marchandin, Pierre. «Identifier les archives que l'on ne collecte pas. L'exemple des archives publiques de l'immigration en Île-de-France». *La Gazette des archives* 265 (2022): 51-59.

Marcilloux, Patrice, et Bénédicte Grailles. «Pour une archivistique sociale : esquisse d'un bilan de dix ans de recherche en archivistique à l'Université d'Angers». *Archives* 49, n.º 1-2 (2020): 37-56. https://doi.org/10.7202/1075705ar.

Mehl, Lucien. «Pour une histoire de l'administration publique». *La Revue administrative* 20, n.º 115 (1967): 9-13. http://www.jstor.org/stable/40779585.

Molitor, André. «The History of Administration». *International Review of Administrative Sciences* 49, n.º 1 (1983): 1-3. https://doi.org/10.1177/002085238304900101.

Monnier, François. «L'histoire administrative : bilan et méthodes». *La Gazette des archives*, 188-189 (2000): 23-30. https://doi.org/10.3406/gazar.2000.3618.

Monnier, François, et Guy Thuilier. «Pour une prospective 1995-2005 de l'histoire administrative». *La Revue administrative* 48, n.º 284 (1995): 127-130. http://www.jstor.org/stable/40774202.

Monnier, François, et Guy Thuillier. «Le manque d'intérêt de la recherche pour l'histoire administrative». *La Revue administrative* 61, n.º 364 (2008): 342-347. http://www.jstor.org/stable/43573912.

Mousnier, Roland. *Le Conseil du Roi de Louis XII à la Révolution*. Paris: Presses universitaires de France, 1970.

Mousnier, Roland. *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue : 1598-1789*. Paris: Presses universitaires de France, 1974.

Naud, Gérard. «Archives départementales et histoire de l'administration». In *Histoire de l'administration. [Journée d'études, Paris, 30 janvier 1971.]*. Paris: Éditions Cujas, 1972.

Nougaret, Christine. *Une stratégie nationale pour la collecte et l'accès aux archives publiques à l'ère numérique*. Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, 2017. https://francearchives.gouv.fr/file/b0d6555950508ab637adb10ece33d381644d6d37/2017_03_24_RAPPORT_DEFINITIF_NOUGARET.compressed.pdf.

Oppermann, Fabien. «Bernard Beaulieu et Michèle Dardy, *Histoire administrative du ministère de la Culture, 1959-2002*, 2002». *Livraisons d'histoire de l'architecture* 5 (2003): 157. www.persee.fr/doc/lha_1627-4970_2003_num_5_1_939_t1_0157_0000_1.

Ourliac, Paul. «L'objet de l'histoire des institutions». *Revue Historique de Droit Français et Étranger (1922-)* 32 (1955): 282-293. http://www.jstor.org/stable/43847407.

Poncet, Olivier. «L'histoire des institutions de l'époque moderne en France depuis le XIXe siècle». In *Herrschaftsverdichtung, Staatsbildung, Bürokratisierung. Verfassungs-, Verwaltungs- und Behördengeschichte der Frühen Neuzeit*, édité par Michael Hochedlinger et Thomas Winkelbauer. Vienne: Böhlau-Oldenbourg, 2010.

Porte, Corinne. «La collecte des témoignages oraux à la mairie de Chartres». *La Gazette des archives* 188-189 (2000): 93-100. https://doi.org/10.3406/gazar.2000.3628.

Raadschelders, Jos C.N. «Administrative History: Contents, Meaning and Usefulness». *International Review of Administrative Sciences* 60, n.º 1 (1994): 117-129.

Rebours, Mélanie, et Stéphanie Roussel. «Vers une révision des critères de sélection des archives contemporaines : point d'étape du groupe de travail Évaluation et sélection des archives». *La Gazette des archives* 227, n.º 3 (2012): 73-80. https://doi.org/10.3406/gazar.2012.4964.

Richet, Denis. *La France moderne, l'esprit des institutions*. Paris: Flammarion, 1973.

Richez, Sébastien. *Postes et postiers en Normandie : témoins des transformations nationales, 1830-1914*. Paris: Comité pour l'histoire de La Poste et L'Harmattan, 2009.

Terray, Aude. *Des francs-tireurs aux experts. L'organisation de la prévision économique au ministère des Finances, 1948-1968*. Vincennes: Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2003. https://doi.org/10.4000/books.igpde.1470.

Thuillier, Guy. «Pour une prospective de l'histoire administrative contemporaine». *Le Mouvement social*, 157 (1991): 71-83. https://doi.org/10.2307/3778433.

Thuillier, Guy. «Pour une théorie générale de l'histoire de la bureaucratie». In *Pour une histoire de la bureaucratie en France*. Vincennes: Institut de la gestion publique et du développement économique, 1999. https://doi.org/10.4000/books.igpde.8383.

Thuillier, Guy. «Les principes des comités d'histoire». *La Revue administrative* 57, n.º 338 (2004): 202-206. http://www.jstor.org/stable/40772217.

Thuillier, Guy, et Jean Tulard. «Problèmes de l'histoire de l'administration». *International Review of Administrative Sciences* 38, n.º 2 (1972): 128-132.

Thuillier, Guy. «Histoire administrative et archives de l'enseignement». *La Gazette des archives* 86 (1974): 173-190. https://doi.org/10.3406/gazar.1974.2383.

Thuillier, Guy, et Jean Tulard. «L'histoire de l'administration du dix-neuvième siècle depuis dix ans. Bilan et perspectives.» *Revue historique* 258, n.º 2 (1977): 441-455. http://www.jstor.org/stable/40952630.

Thuillier, Guy, et Jean Tulard. «L'histoire de l'administration en France». *International Review of Administrative Sciences* 49, n.º 1 (1983): 13-16.

Timbal, Pierre-Clément, André Castaldo, et Yves Mausen. *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux*.12ᵉ éd. Paris: Dalloz, 2009.

Yante, Jean-Marie. «Balises pour un profil de l'archiviste». In *La formation des archivistes. Pour relever les défis de la société de l'information*, édité par Evelyne Vandevoorde. Louvain-la-Neuve: Academia, 2006.

Zalc, Claire. *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy*. Paris: Éditions du Seuil, 2016.

Referência para citação:

Vasseur, Édouard. "L'histoire administrative et sa contribution à la pratique archivistique". *Práticas da História, Journal on Theory, Historiography and Uses of the Past*, n.º 21 (2025): 281-304. https://doi.org/10.48487/pdh.2025.n21.45613